



COMMUNE DE WOERTH

ARRÊTÉ N°2023-02

portant autorisation d'occuper le domaine public

Le Maire de la Commune de WOERTH,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Art.L.2212-2, L.2213-1, L.2213-6, L.2542-2 ;
- VU l'arrêté préfectoral du Département du Bas-Rhin en date du 25 juin 1938 réglementant le repos dominical dans le commerce du Département du Bas-Rhin, art.4 et suivants ;
- VU les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967, relatifs à la signalisation routière,
- VU la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 188 du 7 avril 1967,
- VU l'arrêté municipal en date du 5 janvier 2004 réglementant l'utilisation privative du domaine public sur le territoire de la commune,
- VU la délibération du conseil municipal n° 22-61 du 15 décembre 2022, fixant les tarifs municipaux pour l'année 2023,
- VU la demande de la société OUTILLAGE DE SAINT ETIENNE en date du 06 octobre 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

La société OUTILLAGE DE SAINT ETIENNE représentée par M. François FAURE est autorisée à occuper le domaine public avec un camion magasin pour y vendre de l'outillage, sur une longueur de 16 mètres linéaires, le **samedi 21 janvier 2023 de 8 H 30 à 12 H 30** à l'emplacement suivant : **Rue de la Gare 67360 WOERTH.**

Article 2 :

Le bénéficiaire de l'autorisation sera redevable de la redevance fixée par délibération du Conseil Municipal à raison de **45,00** euros par véhicule par demi-journée. Un titre de recette sera établi ultérieurement.

Article 3 :

Le demandeur est tenu de respecter les prescriptions suivantes :

- restituer le domaine public dans son état d'origine,
- assurer la sécurité des piétons,
- assurer l'accès des véhicules prioritaires en laissant un passage minimum de 4 m.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- La Brigade de Gendarmerie de WOERTH
- SGC de HAGUENAU
- Le bénéficiaire de l'autorisation
- Registre des arrêtés
- Archives municipales

Fait à WOERTH, le 04 janvier 2023
Le Maire, Alain FUCHS

